

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 23 janvier 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 23 janvier 2023, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents :

M Ghislain Laprise, maire
M^{mes} Lisa Boily, conseillère
Louise-Josée Doré, conseillère
Hélène Gagnon, conseillère
France Chapdelaine, conseillère
MM Luc Bélanger, conseiller
Michel Simard, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022, DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 19 DÉCEMBRE 2022
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Dépenses incompressibles
 - 5.3 TECQ 2019-2023 : Programmation des travaux
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Subvention aux organismes 2023
 - 7.2 Poste de pompage rue des Peupliers : Décompte progressif #2
 - 7.3 Réfection Complexe sportif : Services professionnels
 - 7.4 Nomination pro maire
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. VOIRIE
10. SERVICES PUBLICS

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Piste cyclable La Doré/Normandin : Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (véloce III) – volet 1 – Développement de la Route verte et de ses embranchements: Autorisation de signature de la convention d'aide financière

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2023-01-001

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2023-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 5 décembre 2022 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2023-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal de la séance spéciale du 19 décembre 2022 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2023-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 19 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal de la séance ajournée du 5 décembre 2022 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

Le Maire mentionne qu'il participe à plusieurs rencontres avec différents organismes et avec la MRC Domaine-du-Roy. Il aime son travail et désire faire de son mieux pour la communauté. Il remercie toute l'équipe municipale politique et administrative qui l'entoure.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de décembre 2022 selon leurs différents domaines d'intervention.

Lisa Boily remercie la population de leur participation au marché de Noël.

Louise-Josée Doré n'a rien de particulier.

Luc Bélanger souhaite une bonne année à tous.

Michel Simard souhaite une bonne année à tous.

Hélène Gagnon a participé au marché de Noël.

France Chapdelaine a participé au marché de Noël et à une rencontre de la Résidence Dorée.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2023-01-005

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de décembre 2022 de la Municipalité au montant de 423 922.50\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RÉSOLUTION 2023-01-006

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement des dépenses incompressibles ci-dessous selon le budget 2023, telles dépenses devant être payées à leur échéance suivant la facturation et les conventions. Cependant, des efforts doivent toujours être entrepris afin de réduire les dépenses.

DÉPENSES	FOURNISSEURS	MONTANT (\$)
Salaires et allocations	Employés et conseillers	706 085
Charges sociales et avantages sociaux	Gouvernements et organismes	142 735
Service de la dette	Prêteurs	139 700
Intérêts sur billet	Prêteurs	62 785
Contrat de déneigement	Entreprise R & L	163 000

Contrat d'entretien système informatique	PG Solutions	25 000
Quotes-parts	MRC Domaine-du-Roy	275 237
Électricité	Hydro-Québec	121 170
Immatriculation	Société d'assurance automobile du Québec	2 000
Sécurité publique	Sûreté du Québec	88 878
Protection incendie	Service incendie Saint-Félicien-St-Prime-La Doré	114 938
Assurances	Mutuelle des municipalités	63 947
	TOTAL	1 905 475

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2023-01-007

TECQ 2019-2023 : PROGRAMMATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #7 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #7 comporte des coûts réalisés véridiques.

POINT 6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question Yoland Bau

Qu'advient-il du projet camping municipal et quels sont les impacts sur le budget municipal?

Réponse

Le projet de camping est sous la gestion de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. La Municipalité n'a pas à s'en occuper et ce dernier n'influence en rien les finances municipales.

POINT 7.1

RÉSOLUTION 2023-01-008

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES 2023

CONSIDÉRANT QUE certains organismes ont déposé leurs prévisions budgétaires pour 2023 ainsi que leurs états financiers;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des organismes ont été rencontrés dans le but d'échanger sur leurs attentes, leurs fonctions et leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal a reçu l'information sur le contenu de ces rencontres ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des demandes financières des organismes a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde des subventions maximales telles qu'indiquées ci-dessous :

➤ Maison des Jeunes de La Doré	18 000\$
➤ Moulin des Pionniers (patrimoniale)	25 000\$

Les subventions autorisées seront versées selon les échéances de taxation ou selon des ententes spécifiques. La Municipalité se réserve le droit d'analyse des besoins et des résultats financiers des organismes, et ce, avant chacun des versements. Les organismes devront fournir une demande pour chaque versement.

POINT 7.2

RÉSOLUTION 2023-01-009

POSTE DE POMPAGE RUE DES PEUPLIERS : DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la station de pompage de la rue des Peupliers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont débutés;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre chargé de projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #2 pour le projet de réfection du poste de pompage de la rue des Peupliers, et ce, au montant de 46 201.90\$ plus les taxes applicables.

POINT 7.3

RÉSOLUTION 2023-01-010

RÉFECTION COMPLEXE SPORTIF : SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT le projet de réfection du Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir des services professionnels d'accompagnement pour la présentation des demandes d'appui financier pour ce projet;

CONSIDÉRANT la proposition d'Ambioner pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate la firme Ambioner pour les services professionnels d'accompagnement pour la présentation des demandes d'appui financier pour le projet de réfection du Complexe sportif pour la somme

totale de 9 000\$, plus les taxes applicables soit 6 000\$ pour la préparation de la demande à Infrastructure Canada dans le programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI) et 3 000\$ pour la demande à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le tout selon la proposition datée du 22 décembre 2022.

POINT 7.4
RÉSOLUTION 2023-01-011
NOMINATION PRO MAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-188 intitulée « Nomination pro maire»;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent modifier le pro maire aux six (6) mois afin que tous puissent occuper cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme Luc Bélanger comme pro maire, et ce, pour une période de six (6) mois. Ce dernier est également autorisé à vérifier les comptes de la Municipalité et à y apposer ses initiales.

POINT 13.1
RÉSOLUTION 2023-01-012
PISTE CYCLABLE LA DORÉ/NORMANDIN : PROGRAMME D'AIDE AUX
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – VOLET 1 –
DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS:
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire et la directrice générale sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

POINT 16.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Question Yoland Bau

Est-ce que la Municipalité a pensé à un plan B pour l'épicerie?

Réponse

Oui, la Municipalité est au courant du dossier et est très préoccupée. Nous ne pouvons cependant pas s'en mêler parce que c'est une entreprise privée mais nous sommes en appui aux personnes intéressées à acheter ou à présenter un projet. Nous sommes conscients des impacts et nous nous assurerons que la meilleure solution soit trouvée.

POINT 17.0
RÉSOLUTION 2023-01-013
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h25, il est proposé par Michel Simard de lever la présente séance.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale